

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 V 258 Vœu relatif à la pelouse de Reuilly et à la relocalisation de la foire du Trône.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la volonté de la Mairie de Paris et de la municipalité du 12^{ème} arrondissement d'aménager le secteur Bercy-Charenton, qui constitue l'une des dernières grandes emprises foncières de la capitale, sur une surface de 63 ha comprise entre la Seine, l'axe ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy et le boulevard périphérique ;

Considérant la nécessité de poursuivre le travail entamé depuis 2001 par la Ville de Paris afin de préserver et de mieux valoriser le véritable « poumon vert » que constitue le bois de Vincennes, au cœur de l'agglomération parisienne ;

Considérant les dispositions de la charte d'aménagement durable du bois de Vincennes signée par Paris et les communes limitrophes du bois ;

Considérant les ruptures qui freineront la continuité de cette trame verte entre le secteur de Bercy-Charenton et le bois de Vincennes, et notamment les grilles de la Pelouse de Reuilly ;

Considérant les vœux du Groupe Ecologiste au Conseil de Paris de novembre 2012 et de juillet 2013, visant à identifier un site adapté et aménagé pour les foires et les cirques, l'Exécutif parisien s'est engagé à travailler à des propositions concrètes de relocalisation de la foire du Trône ;

Considérant l'opportunité offerte par les projets d'aménagement en cours, et en particulier par le réaménagement du site Bercy-Charenton, étendu par la délibération 2014 DU 1097 aux abords immédiats de la pelouse de Reuilly ;

Sur la proposition des élus du Groupe Ecologiste de Paris,

Emet le vœu que :

Soit étudiée la relocalisation de la foire du Trône et des cirques sur un terrain dédié aux foires et aux cirques, sur le site de Bercy-Charenton ou ailleurs, et la requalification de la pelouse de Reuilly (suppression des grilles, végétalisation).